

Audience UPE2A du 27 mars 2023

Alerté par des enseignant·es d'UPE2A, le Snes-FSU Côte-d'Or a demandé une audience au rectorat afin d'aborder la question des nouveaux dispositifs UPE2A qui seront mis en place à la rentrée 2023. Elle a eu lieu le 27 mars. Étaient présent·es pour l'administration M. Christophe Petitjean, secrétaire général adjoint du rectorat, Mme Coq, DASEN de Côte-d'Or, M. Jacquin, IA-IPR ; et pour les personnels enseignants : Mme Garnier Davey Catherine, enseignante en UPE2A au collège Herriot à Chenôve, Mme Frichet, enseignante en UPE2A au collège des Lentillères à Dijon, Mme Cheviet Isabelle, représentante du Snes-FSU académique.

Plusieurs points ont été abordés parmi lesquels :

- les quotités horaires dévolues aux élèves allophones
- la nouvelle configuration de l'inclusion
- les missions des professeurs de FLS (français langue seconde)
- la non existence d'une UPE2A spécifique pour les NSA (Non Scolarisés Antérieurement)

M. Petitjean (Rectorat) déclare qu'au vu du nombre croissant d'arrivées d'enfants allophones M. le Recteur a demandé que l'organisation de l'accueil de ces enfants soit revue.

De ce fait plusieurs nouveaux dispositifs vont ouvrir en Côte-d'Or :

Collège Montchapet à Dijon

Collège Roupnel à Dijon

Collège de Semur-en-Auxois

Collège du Chapitre à Chenôve

Là où il y aura 2 modules, les Lentillères, Rameau, Le Clos de Pouilly et Fontaine aux Ducs (Châtillon-sur-Seine), des élèves NSA (Non Scolarisés Antérieurement) seront accueillis.

Pour Chenôve comme il y aura 2 collèges proches géographiquement l'un de l'autre la question va être étudiée.

2 dispositifs seront ouverts en Saône-et-Loire (Chalon et Mâcon).

M. Jacquin, IA-IPR, évoque les disparités de pratiques dans l'académie en termes de positionnement de ces élèves. Il déclare que la nouvelle configuration n'a pas pour but d'économiser des moyens mais de faire un maillage sur le territoire et de faire de la formation à l'inclusion.

Il s'agit en fait de mettre en application la circulaire de 2012. Une attention toute particulière sera portée aux personnels enseignant en UPE2A. On passe de la notion de classe à celle de dispositif. Le rectorat semble constater que les UPE2A ne pratiquent pas l'inclusion mais se comportent en classes fermées. M. Jacquin rappelle que deux réunions ont eu lieu pour informer les personnels et expliquer les enjeux de cette réorganisation : le 28 février et le 2 mars. Une nouvelle journée aura lieu le 10 mai pour les professeur·es documentalistes volontaires. Mme Loctin, ex professeure de FLS dans la Nièvre et une professeure documentaliste de l'Yonne, Mme Terry, animeront cette journée. Si les professeur·es documentalistes ne sont pas volontaires, il appartiendra au chef d'établissement de trouver la ressource supplémentaire.

Un personnel a été recruté, il s'agit de Mme Tuillier, ex professeur de FLE (mais n'ayant pas été présentée comme ayant de l'expérience en UPE2A), elle interviendra dans les établissements où il y aura un nouveau dispositif, elle expliquera le fonctionnement à tous les personnels enseignants de l'établissement. Elle est bilingue français-japonais. Elle s'est réorientée dans la psychologie des adolescents migrants. Elle a fait des observations au collège Rameau.

Des services civiques FLS vont être recrutés pour seconder les équipes en collaboration avec l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville). Depuis l'arrivée des élèves ukrainiens quatre personnels ont été recrutés : une médiatrice ukrainienne et 3 autres personnels (ukrainiens ?) qui viennent en renfort dans l'Yonne, la Nièvre et la Saône-et-Loire. Ces médiatrices ont pour rôle de servir de lien avec les familles ukrainiennes quand les enfants rencontrent des difficultés d'ordre scolaire, comportemental, culturel... Les professeurs de FLS se réjouissent de telles embauches, mais se demandent pour quelles raisons ces médiateurs et médiatrices ne sont pas recrutés pour des enfants d'autres nationalités qui ont vécu des traumatismes en lien avec les guerres (Afghanistan, Syrie, Soudan, Somalie...)

Mme Frichet explique qu'elle enseigne à 27 élèves allophones dont 10 NSA... Elle insiste sur le fait qu'il faut être vigilant quant à la sortie de la multiculturalité de l'UPE2A, le problème de la classe ordinaire pour un élève allophone peut être le repli sur soi et parfois même la violence.

Selon l'IPR l'inclusion doit être réinterrogée car dans certains établissements il y a très peu d'inclusion, il faut la mettre en place et remettre en cause des pratiques bien ancrées. D'ailleurs une nouvelle circulaire nationale est annoncée. Elle est attendue pour le printemps. Il faut prendre en compte la multiplicité des publics.

Mme Garnier Davey fait part de son inquiétude de passer de dispositifs à 21 heures à des dispositifs de 9h + 3 heures.

M. Jacquin rappelle que les élèves allophones doivent recevoir 12 heures minimum de FLS soit 9h + 3 heures. Les professeur·es documentalistes volontaires pour assurer les 3 heures recevront donc une formation d'une journée pour l'accueil de ces publics. Aucune précision n'a été donnée quant au contenu, il a simplement été déclaré qu'il « faut faire autre chose qui sera dans le domaine de la langue ». Si le/la documentaliste n'est pas volontaire les 3 heures seront assurées par un AED, un autre professeur... Dans les établissements où il y a 2 dispositifs ce seront 6 h qui seront à pourvoir...

L'IPR, M. Jacquin déclare : « Il faut se donner la possibilité d'observer, si il y a des points de blocage, ils seront pris en compte. Il faut se retrousser les manches et travailler la pédagogie ». Mme Frichet évoque le problème des ressources en citant en exemple le projet de théâtre qui est actuellement en place au collège des Lentillères pour les élèves allophones. M. le Secrétaire Général lui répond que des aides financières peuvent être trouvées avec le dispositif « Notre école, faisons la ensemble ».

A notre question d'absence d'UPE2A spécifique pour les NSA il nous a été répondu que même si il y a de plus en plus d'élèves allophones, ce sont des petits flux (pour information les NSA doivent recevoir au moins 15 heures de FLS car ils doivent aussi apprendre à lire et à écrire). Pourtant chaque UPE2A recense pas moins d'une dizaine de NSA en moyenne !

A propos de ces élèves Mme la DASEN précise que l'Éducation nationale n'est pas maître de leur affectation, ce sont les CADA (Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile) qui les reçoivent. De l'expérience des professeurs d'UPE2A, la mobilité des NSA (surtout les mineurs isolés) n'est pas si instable que ça.

Pour la rentrée 2023 un travail va être fait avec les IEN chargés de l'information et de l'orientation afin de prévoir des affectations pré-ciblées là où il y a de la ressource enseignante. M. Jacquin rappelle que ces élèves doivent apprendre le plus vite possible le français dans les conditions telles qu'elles sont !

Des recommandations académiques vont être adressées aux établissements pour que ces élèves soient associés aux activités de l'établissement. Ce sera précisé dans le cadre du projet d'établissement.

Mme Cheviet pour le SNES-FSU souligne que le travail d'orientation à faire avec ces élèves est important et demande qui le fera dans le cadre des nouveaux dispositifs. M. Jacquin répond que ce sera le professeur principal de la classe car les élèves allophones feront partie d'une classe, « ils seront de plus en plus des élèves ». Les élèves allophones seront portés par un collectif. Les missions qui sont effectuées par les professeurs de FLS en raison de la spécificité du public devront passer à l'équipe éducative. Les positionnements ne seront plus faits par les enseignant·es de FLS, le suivi de la scolarité des élèves et de leur famille, les questions en lien avec les aides financières aux familles, les alertes en lien avec les traumatismes et retards d'apprentissage, les questions sur l'orientation, tout cela sera transféré. On peut alors se demander comment feront les Psy-EN, l'assistante sociale, l'infirmière, qui interviennent 2 demi-journées par semaine dans un établissement ? Qui alertera ces personnels qualifiés ? Le professeur principal, qui n'est pas formé pour toutes ces questions ?

Cette audience n'a donc pas minoré nos craintes car nous savons tous que l'inclusion, quelle qu'elle soit, sans les moyens qui vont avec, est difficilement réalisable. Selon nos interlocuteurs, les dispositifs UPE2A (certes perfectibles en l'état actuel) doivent tendre à devenir « hors les murs, fluides, flexibles, en réseau », c'est donc un appel à peine voilé à remettre en cause l'existence même de l'accueil et de la scolarisation des élèves allophones.